



Mairie
9, Place M. RICHARD
31340 LE BORN

05.61.09.32.76
mairie@leborn.fr

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi 17 février à 20 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BORN, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 11 février par le M. le 1^{er} adjoint, Jean-Luc NEGRO, assurant la suppléance du Maire Robert SABATIER, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Jean-Luc NEGRO, Annie DALLA-BETTA, Marie-France POUJOL, Pascal SVOBODNY, Richard CHAIRRUAU, Laurent GARDELLE, Magalie CHEVRIER, Thierry VACHIN, Mathieu BARBE, Roland RICHARD, Baptiste VIALADE

Étaient Absents : Robert SABATIER, Marylène MECH, Valérie SENTENAC

Monsieur Baptiste VIALADE a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1- Renouvellement du CDD – 2^{ème} poste du secrétariat de mairie
- 2- Validation du devis SDEHG (Extinction cellules isolées EP14 SCIERIE + EP6 LA CORNE + EP P7A LE PONSETS + EP P7B LE PONSETS + EP P8 CAMPARNALS)
- 3- Validation du devis BODET CAMPANAIRE pour la réparation du clocher

Questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2025 a été adopté à l'unanimité

2026-01-01 Renouvellement du CDD – 2^{ème} poste du secrétariat de mairie

Le contrat actuel du 2^{ème} poste de secrétaire de mairie se termine le 30 avril 2026. Compte tenu de la charge conséquente et persistante de travail, il est proposé un renouvellement du contrat pour une période de 6 mois du 1^{er} mai au 31 octobre 2026.

Une discussion s'opère sur la montée en compétences de l'agent actuellement en poste. Tous reconnaissent sa grande implication, sa disponibilité et sa volonté à progresser quotidiennement dans les missions techniques du poste.

M. RICHARD, conseiller municipal, propose de renouveler le contrat pour une durée de 3 mois afin de faire un nouveau point d'étape au mois de juillet 2026. Un nouveau contrat pourra ensuite être proposé jusqu'en octobre 2026.

Les élus entendent cette proposition mais mettent en avant la nécessité de sécuriser le poste en renouvelant le contrat pour une durée de 6 mois.

Sur le rapport de M. le 1^{er} adjoint et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité de ses membres (10 votes « POUR » et 1 abstention), le renouvellement du contrat de travail à durée déterminée de l'agent contractuel actuel dans le grade d'adjoint administratif pour une période de 6 mois allant du 1^{er} mai 2026 au 31 octobre 2026 inclus.

L'agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures.

2026-01-02 Validation du devis SDEHG (Extinction cellules isolées EP14 SCIERIE + EP6 LA CORNE + EP P7A LE PONSETS + EP P7B LE PONSETS + EP P8 CAMPARNALS)

M. le 1^{er} adjoint rappelle aux membres du conseil municipal de la demande de la commune du 24 février 2025 concernant l'extinction de l'éclairage public au niveau des cellules isolées : EP14 'SCIERIE' + EP6 'LA CORNE' + P7A 'LE PONSETS' C.S + P7B 'LE PONSETS' C.S, avec la fourniture et la pose d'un module de coupure de 6h00 avec calcul du point médian.

L'extinction de ces éclairages publics aura lieu de 23h30 à 5h30 du matin. Le montant de ces travaux s'élève à 182€.

Le conseil municipal délibère favorablement sur ce point, à l'unanimité. Les élus décident de couvrir la part restant à la charge de la commune sur les fonds propres de la commune en section de fonctionnement du budget communal.

2026-01-03 Validation du devis BODET CAMPANAIRE pour la réparation du clocher

Suite à la visite technique du 4 novembre 2025, la société BODET CAMPANAIRE a adressé un rapport faisant état d'anomalies et de travaux à effectuer pour la remise en état du clocher.

M. le 1^{er} adjoint présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la société BODET CAMPANAIRE adressé à la commune pour un montant de 6 668,78€ TTC.

À l'unanimité, les élus valident le devis présenté et précisent qu'une demande de subvention sera à opérer auprès de la DETR, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Accès aux salles communales – Candidats aux municipales

Est abordée la question de l'accès aux salles communales pour chaque liste de candidats aux prochaines élections municipales. Après échanges, il est établi que chaque liste bénéficiera des accès suivants :

- une gratuité pour l'utilisation de la salle des fêtes
- un nombre illimité d'utilisation gratuite du foyer rural

2/ Intégration du CST Commun – CCVA

La Communauté de Communes de Val Aïgo (CCVA) propose à la commune d'adhérer à son comité social technique (CST) commun. Il est avancé l'argument de proximité comme levier principal d'adhésion.

A l'unanimité, les élus souhaitent adhérer à ce CST commun prochainement.

3/ Définition des projets de réfection de voirie pour l'année 2026

Les élus échangent sur les besoins de réfection des voies communales pour l'année 2026. Il est mis en avant la nécessité de refaire toute la route du chemin du Buguet

M. NEGRO, 1^{er} adjoint et M. SVOBODNY, conseiller municipal se chargent de faire le tour de la commune pour identifier les travaux à programmer.

Un retour budgétisé est attendu pour le 2 mars prochain afin de communiquer les informations au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

4/ Dotation de bacs individuels – Chemin de la Coste

Il est proposé par la CCVA d'équiper chaque foyer du chemin de la Coste de bacs individuels. Les administrés concernés ne souhaitent pas le passage du camion sur le chemin car il ne pourra pas faire demi-tour sur la voie publique.

La seule possibilité est de faire passer le camion sur une voie privée pour ce demi-tour. Cette alternative n'est pas envisageable ni par les élus, ni par l'administré.

Il est questionné la possibilité que chaque foyer amène son conteneur à la salle des fêtes les jours de ramassage.

Après échanges, les élus proposent d'équiper chaque foyer d'un bac individuel fermé à clef et de le laisser directement à la salle des fêtes.

M. NEGRO, 1^{er} adjoint, doit faire un point avec la technicienne de la CCVA le 24 février prochain pour échanger sur les différentes possibilités.

5/ Subvention supplémentaire pour le trail de l'APE + Passage moto cross non homologuée

Est proposé en 1^{ère} intention de prendre en charge une partie d'une prestation au lieu de verser directement une subvention.

M. RICHARD, conseiller municipal, rappelle l'importance de l'évènement qui dépasse le cadre de l'APE et qui sera une réelle opportunité de visibilité pour la commune. Une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ est donc validée à l'unanimité.

Cependant, les élus ne valident pas la question du passage de la moto non homologuée. Il est demandé soit l'utilisation d'une moto homologuée type enduro ou d'un VTT.

6/ Résiliation de l'abonnement annuel à La Dépêche

À l'unanimité, les élus souhaitent ne pas renouveler l'abonnement annuel à La Dépêche.

7/ Confirmation date Repas CCAS

La date du repas du CCAS retenue est celle du samedi 18 avril à midi.

Dans un mail du 23 février 2026, Mme DALLA-BETTA, 4^{ème} adjointe, explique que la date du repas doit être finalement décalée au samedi suivant, soit le 25 avril 2026.

8/ Dépôt d'un dossier pour classement de la commune en zone de catastrophe naturelle

Il est validé par l'ensemble des élus de déposer une demande de classement de la commune en zone de catastrophe naturelle suite à la tempête Nils en février 2026.

9/ Interventions GULY'VERT (48€ TTC pour couper la sapinette / Désherbage manuel semaine 8)

Les élus valident la proposition de la société GULY'VERT pour une intervention rapide.

10/ Fêtes de Noël et activités pour l'année 2026 par l'association L'École Buissonnière

L'ensemble des élus s'accordent sur le fait que ce dossier sera étudié par la prochaine équipe municipale en place, y compris la demande de subvention exceptionnelle.

11/ Réservation du foyer par un administré en vue d'une « repas familial raclette »

Les élus échangeront sur la possibilité de réaliser une raclette au foyer. Bien que ceux-ci ne s'opposent pas à la tenue de ce repas familial, ils alertent sur la puissance maximale disponible et imposent à l'administré responsable de la réservation de brancher maximum 1 appareil/prise.

Mme DALLA-BETTA, 4^{ème} adjointe, se charge de prendre contact avec la famille pour faire le point.

12/ Appels à projet FIPD 2026

Un appel à projets a été envoyé par la Préfecture de la Haute-Garonne concernant la prévention de la délinquance, la prévention de la radicalisation et la lutte contre le séparatisme et la sécurisation dans le cadre du FIPD 2026.

Les élus ne souhaitent pas donner de suite à ce dossier.

13/ Nouvelle demande d'autorisation de stationnement d'un taxi

Une demande d'autorisation de stationnement a été déposée en mairie début février 2026. Deux autorisations de stationnement sont déjà en place sur la commune et les élus ne souhaitent pas ouvrir de nouvelles places.

Aucune suite ne sera donnée à cette nouvelle demande.

14/ Proposition de solution de téléconsultation

Une proposition de mise en place de téléconsultation sur la commune a été adressée par la société LIVI. Les élus soulignent un potentiel besoin et un service intéressant pour la population.

Une prise de contact avec la société est donc actée pour identifier les besoins et les obligations de moyens pour cette l'installation. Mme POUJOL, conseillère municipale, se charge de cette prise de contact.

15/ Proposition de visite – Amélioration du confort acoustique de la salle des fêtes communale

La société TCA a envoyé une proposition de visite gratuite pour effectuer un diagnostic pour l'amélioration du confort acoustique de la salle des fêtes. Une demande d'étude sera adressée à la société pour la réalisation de ce diagnostic.

16/ Tenue du bureau de vote pour la journée du 15 mars 2026 – Elections municipales

M. BARBE, conseiller municipal, interroge les élus sur l'organisation mise en place pour la tenue du bureau de vote pour la journée du 15 mars prochain. M. NEGRO, 1^{er} adjoint, propose de réaliser un 1^{er} sondage sur les disponibilités de chacun via le groupe WhatsApp des élus.

Il est rappelé par M. RICHARD, conseiller municipal, que des candidats de chaque liste peuvent être amenés à tenir le bureau. Cela sera validé par l'ensemble des élus sans restrictions.

Affiché le **24 FEV. 2026**

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint Jean-Luc NEGRO*

